

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 15

Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, V. FRANCOIS
JP. LABAU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
M. LECRU donne pouvoir à P. MOLES
E. NAULT donne pouvoir à A. CHAMBON
M. MAYONOVE donne pouvoir à L. LEROY

Date de convocation : 08/01/2026.

Secrétaire de séance : A. DUMAZEL

Objet : REHABILITATION DE LA SALLE AYROLES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
DE_20260113_03

Monsieur Laurent ESCARPE, 1^{er} adjoint, présente le projet de réhabilitation de la Salle Ayroles ayant pour objectifs :

- La réhabilitation d'un bâtiment vétuste au sein du centre patrimonial,
- L'amélioration énergétique du bâtiment communal,
- L'optimisation de la gestion des ressources par la réutilisation des eaux de pluie et l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque,
- Le réaménagement d'un équipement public essentiel à la population et aux associations locales,
- L'adaptation de la salle pour son rôle de lieu de repli dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (notamment pour les risques grand froid, canicule, inondation et risque industriel),

Il expose que les travaux nécessaires pour répondre à ces objectifs ont un coût prévisionnel estimé à 247 598,44 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	Montant HT	Libellés	%	Montant HT
CHAUFFAGE + VMC	26 307,85	DETR	40	99 039,38
CUISINE	23 725,15	FAST	20	49 519,69
ELECTRICITE	10 381,00	Région	20	49 519,69
GROS ŒUVRE	2 818,00	Autofinancement	20	49 519,69
ISOLATION PEINTURE	67 363,58			
MENUISERIES	20 612,00			
MOBILIER	8 253,66			
PANNEAUX SOLAIRES	350,00			
PLOMBERIE	3 572,00			
RECUPERATION EAUX DE PL	7 344,00			
SOL	11 760,00			
SONORISATION	15 225,72			
TOITURE	49 885,48			
TOTAL	247 598,44	TOTAL		247 598,44

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 4^{ème} trimestre 2026.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 4^{ème} trimestre 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 247 598,44 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 50 000 € HT.

Autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Alain DUMAZEL




Le Maire,
Pierre MOLES

